



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2026-516

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC) -
Monsieur Thibault HÉBRARD

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.751-1 et L.751-2 du Code du Commerce, relatifs au rôle et à la composition des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux ;

Vu l'article L.2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs ;

Vu le procès-verbal de l'élection des Adjoints en date du 20 mars 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouvel élu municipal pour siéger à la Commission Départementale d'aménagement Commercial ;

ARRÊTE

Art. 1 – Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à Monsieur Thibault HÉBRARD pour siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Art. 2 – La présente délégation prend effet dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Art. 3 – Copie du Présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 11/05/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ